**REGLEMENT DU CONCOURS**

**« MANGEOIRES POUR OISEAUX » 2022**

**Organisation :**

A l’occasion de la sortie de l’offre automne 2022, l’Association de l’Ecomusée d’Alsace, ayant son siège chemin du Grosswald à 68190 UNGERSHEIM, organise un concours gratuit et sans obligation d’achat sur le thème du nourrissage des oiseaux en hiver. Le concours se déroule du **19 septembre au 21 novembre 2022**: dépôt des mangeoires entre le **31 octobre et le 18 novembre 2022**, vote du jury et proclamation des résultats **le 21 novembre 2022.**

**Participants :**

Le concours est ouvert :

- à une seule classe par école élémentaire publique ou privée située dans les départements 67 ,68 (30 élèves maximum et 2 accompagnateurs, selon l’âge des enfants).

- aux centres de loisirs, MJC, centres socio-culturels et accueils périscolaires situés en Alsace (30 enfants maximum et 2 accompagnateurs selon l’âge des enfants).

-l’accès au concours est limité aux 15 premières structures ayant retourné leur bulletin d’inscription.

**But du Concours :**

Réaliser « à domicile » une mangeoire pour oiseaux et répondre au questionnaire sur le thème du nourrissage des oiseaux en hiver.

Le présent concours désignera la structure gagnante en fonction des points obtenus pour la mangeoire et le questionnaire.

**Thème du Concours :**

Chaque groupe devra créer **une seule mangeoire**

Matériaux :

Chaque mangeoire est fabriquée avec des matériaux de récupération.

Les matériaux utilisés devront être résistants aux intempéries pour assurer aux oiseaux leur nourriture pendant l’hiver.

Dimensions :

Les mangeoires devront faire 20 cm minimum et 40 cm maximum. La hauteur ne devra pas excéder 30 cm et leur poids ne dépassera pas les 5 kg.

Fiche d’identification :

Chaque structure devra faire une fiche d’identification.

Sur une feuille A4 **plastifiée** devront figurer les éléments ci-dessous :

* L’âge des enfants
* Les matériaux utilisés pour la fabrication de la mangeoire

**Cette fiche d’identification sera présentée avec chaque mangeoire. Afin de respecter l’anonymat, merci de ne pas indiquer le nom de la structure sur la fiche d’identification.**

**Attention :** à l’issue du concours, les mangeoires seront remises entre le 22 novembre 2022 et le 30 novembre 2022 aux propriétaires qui en auront fait la demande.

**Inscription :**

Pour participer au concours il est obligatoire de remplir le bulletin d’inscription joint.

**Les bulletins d’inscription devront être envoyés à l’Association de l’Ecomusée d’Alsace avant le 21 octobre 2022.**

Les groupes retenus pour participer au concours correspondront aux 15 premiers bulletins de participation intégralement complétés et réceptionnés par l’Association de l’Ecomusée d’Alsace.

Ils auront alors accès gratuitement à l’Ecomusée d’Alsace dans une limite de 30 enfants et de 2 à 3 adultes (selon l’âge des enfants), durant ½ journée pour déposer la mangeoire pour oiseaux (**entre le 31 octobre et le 16 novembre 2022).**

**Jury :**

Une note sur 10 sera attribuée pour chaque questionnaire et une note sur 20 sera attribuée pour chaque mangeoire par un jury composé de salariés et de naturalistes bénévoles de l’Association de l’Ecomusée d’Alsace **le 21 novembre 2022.**

L’originalité et la créativité rentreront en ligne de compte pour l’élection de la mangeoire gagnante. Les différences d’âge seront prises en compte dans le choix du jury, car le niveau du groupe sera mentionné avec la présentation de la mangeoire.

Le groupe gagnant sera celui dont le nombre de points sera le plus élevé. Deux prix seront attribués.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l’Ecomusée : [www.ecomusee-alsace.fr](http://www.ecomusee-alsace.fr) **le 21 novembre 2022** et le groupe gagnant sera contacté par téléphone directement par le service du centre pédagogique.

**Lots :**

1er prix :

-Une journée pédagogique gratuite avec atelier pédagogique réservé (pour 30 enfants et 2 à 3 adultes maximum). Cette journée pourra être réservée durant la période suivante : du 01/12/22 au 18/05/23.

En période d’ouverture : du 01/12/22 au 01/01/23 et du 01/04/23 au 18/05/23 : 1 atelier d’une heure.

En période de fermeture : du 02/01/23 au 31/03/23 : 2 ateliers d’une heure.

2ème prix :

-Une visite libre gratuite à l’Ecomusée d’Alsace (pour 30 enfants maximum et 2 à 3 adultes maximum). Cette journée pourra être réservée durant la période d’ouverture suivante : du 01/04/2022 au 18/05/23.

La direction de l’Association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de force majeure indépendante de sa volonté le concours devait être annulé.

Les gagnants autorisent par avance l’Association de l’Ecomusée d’Alsace à utiliser leurs noms, prénoms, commune de résidence et photographies à des fins de relations publiques, communication interne ou publicité sans que cela puisse donner lieu à une quelconque rémunération, à un droit ou un avantage quelconque autre que l’attribution de leur lot.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les gagnants disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression aux informations les concernant.

Les informations recueillies par l’Association de l’Ecomusée d’Alsace sont destinées exclusivement à l’Association de l’Ecomusée d’Alsace et ne seront en aucun cas diffusées auprès d’autres sociétés. Pour exercer ce droit, il suffit que le gagnant en fasse la demande écrite à l’Association de l’Ecomusée d’Alsace, chemin du Grosswald BP 71, 68190 à Ungersheim.